

CONSEIL MUNICIPAL DE ST JEAN ST MAURICE S/LOIRE
REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 23/03/2023
N° 2023-9

TARIFS SALLES COMMUNALES au 1^{er} avril 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt trois mars à dix neuf heures, les membres du Conseil Municipal de St Jean St Maurice S/Loire se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, régulièrement convoqué le 14/03/2023, sous la présidence de M. Jean SMITH, Maire.

Présents : M. Jean SMITH, Mme Françoise TRAVARD, M. Pascal DUPLAY, Mme Violette BRUNET, M. Jean-Luc BOUCHET, Mme Colette MAURY, M. Michel BOURGOIN, M. Maurice DORIER, Mme Jocelyne LASSAIGNE, Mme Sandrine DAVID, M. Laurent DANJOUX M. André FRANÇOIS.

Absent excusé avec pouvoir donné : M. Julien FRAGNE donne pouvoir à M. Maurice DORIER

En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 13

Absentes : Mmes Nadège PEDRINI, Laetitia JOUANNEAU

Secrétaire de séance : Mme Colette MAURY

Monsieur le Maire informe qu'il convient de modifier les tarifs des salles délibérés en décembre 2022 :

A. **SALLE CARREEE** (190 m2 + 50 m2 coin bar)

A. ASSOCIATIONS LOCALES

a. Manifestation 100 €
b. Assemblée générale 0 €

Si chauffage 100 € et si nettoyage 50 €

B. HABITANTS DE LA COMMUNE

a. Le samedi (retour des clés le dimanche à 12h) 250 €
b. Le samedi et dimanche (retour des clés le lundi) 380 €
c. Le dimanche (retour des clés le lundi) 250 €

C. DEMANDEURS EXTERIEURS

a. Le samedi (retour des clés le dimanche à 12h) 450 €
b. Le samedi et dimanche (retour des clés le lundi) 600 €
c. Le dimanche (retour des clés le lundi) 450 €
d. Associations extérieures 600 €

CAUTION de 50 € pour nettoyage

CAUTION de 500 € pour location

Si demande de chauffage 100 € à facturer en plus

B. SALLE DE SPORT et SALLE CARRELEE

A. Associations locales	300 €
B. Locations extérieures	750 €
C. Habitants de la commune	500 €

CAUTION de 50 € pour nettoyage

CAUTION de 500 € pour location

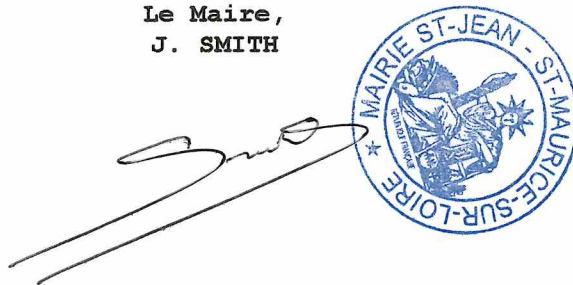
- ❖ **Si demande aide pour installation tapis 60 € à facturer en plus**
- ❖ **Si transport de matériel Roannais Agglomération effectué par les agents communaux 50 € à facturer en plus**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE les tarifs ainsi révisés, applicables à compter du 1^{ER} avril 2023.

**Au registre, tous les membres présents ont signé.
Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus,**

**Le Maire,
J. SMITH**



The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'J. Smith', written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE ST-JEAN - ST-MAURICE - ST-LOIRE' around the perimeter and a central emblem featuring a coat of arms with a crown and a sun.